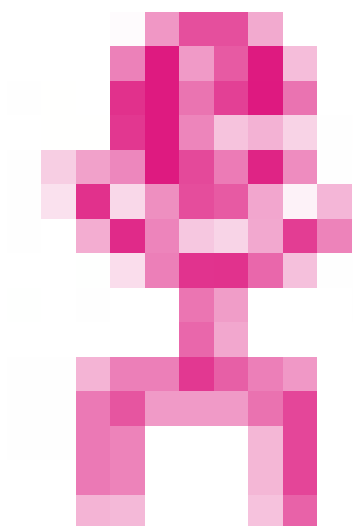


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6056>



Covid19 : la FSU reçue au Rectorat

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : samedi 26 septembre 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

En audience au Rectorat vendredi 25 septembre, la FSU a évoqué la situation sanitaire, ses conséquences pour les personnels et les élèves, et dénoncé le manque de transparence du Rectorat depuis la rentrée.

Mme la Rectrice ne communique pas aux organisations syndicales représentatives les données chiffrées sur le covid-19 dans l'académie, mais à la presse par communiqué chaque vendredi. C'est donc de manière parcellaire que nous obtenons des informations dans la presse régionale, ou les réseaux, par les collègues ou les parents d'élèves.

En audience au rectorat vendredi 25 septembre la FSU a dénoncé cette situation lors d'un échange qui fut constructif avec le directeur de cabinet de la rectrice et la secrétaire générale de l'académie, qui se sont engagés à davantage de transparence, notamment sur les chiffres communiqués chaque semaine à la presse.

Les chiffres du 25 septembre :

2 classes sur 11 506 sont fermées à l'heure actuelle :

– une au lycée Jean-Marc-Boivin de Chevigny-saint-Sauveur (21), car il y a eu plus de trois cas dans la classe, dans une commune qui connaît une forte circulation du virus. (En réalité nous savons qu'il s'agit de trois classes fermées dans cet établissement !)

– une à l'école Jean-Rostand de Chatenoy-le-Royal (71) car les parents avaient été incités à faire des tests avant le changement de protocole.

Élèves : 130 407 élèves, 89 cas positifs sur les sept derniers jours, pour un total de 271 depuis la rentrée.

Personnels de l'Éducation nationale : 26 793 agent-es, 22 cas positifs sur les sept derniers jours, ??? depuis la rentrée.

Agent-es des collectivités territoriales : 3 cas positifs sur les sept derniers jours, 9 depuis la rentrée.

D'autres points ont été abordés lors de l'audience.

Protocole dans le premier degré : il a évolué, abandonnant la logique d'éviction compte tenu du fait que selon les critères scientifiques mis à jour la contamination par les enfants est extrêmement rare.

Protocole dans le second degré : on reste sur une logique de respect de gestes barrières et de double port de masque. L'ARS (agence régionale de santé) fait un « contact tracking » approfondi en cas de contamination.

ASA (autorisations spéciales d'absence) dans les établissements du second degré : la FSU a fait état du manque de communication du rectorat vers les chefs d'établissement. Il est répondu que la communication était prête mais en attente de confirmation venant du ministère. Les décisions sont prises en réunions interministérielles, en lien avec la DGAFP, et la gestion du temps est complexe en cette période.

Inquiétudes de collègues anciennement à risques et qui s'apprêtent à retourner en établissement : ces situations doivent être appréciées de manière locale, avec les chefs d'établissement en tenant compte des données médicales.

Masques chirurgicaux de type 2 : ce type de masques est réservé aux personnels vulnérables sur site et n'est disponible que par une plate-forme départementale.

Masques inclusifs : des commandes ont été passées pour les enfants sourds et en inclusion ; la production en est limitée. La FSU déplore l'absence de dotation pour les petites classes du premier degré où les activités phonologiques sont essentielles.

Santé des cordes vocales des enseignant-es : la FSU évoque une alerte nationale à ce sujet, sur des pathologies qui vont nécessairement s'aggraver et être plus fréquentes. La FSU estime que par exemple des équipements d'amplification de la voix en classe seraient utiles.

Points d'eau dans les écoles : il y a consensus sur le fait que la situation dans les écoles françaises n'était pas

satisfaisante. La FSU regrette un manque d'anticipation pendant l'été, dénonce des situations locales très difficiles dans certaines communes, et souhaite que l'amélioration des points d'eau dans les écoles devienne pérenne après la crise.

Les masques en tissu fournis aux agent-es : les autorités sanitaires estiment à présent qu'ils sont efficaces, avec un bon pouvoir filtrant. Le lavage à 60 degrés n'est plus recommandé. **La FSU dénonce une dotation insuffisante**, car un jeu de 5 masques ne permet pas de travailler plus de quelques jours si on respecte la règle du changement de masques au bout de 4h d'utilisation.

Pour la FSU : Christine Bernery (Snuipp) et Isabelle Cheviet (Snes), élues au CTA, Fabian Clément, co-secrétaire de la FSU Bourgogne-Franche-Comté.